

Les fondements et enjeux d'une société inclusive.

Penser autrement la place des personnes avec une déficience intellectuelle

Charles GARDOU, Liévin 27.07.2017

Anthropologue, professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Charles GARDOU consacre ses travaux à la diversité humaine, à la vulnérabilité et à leurs multiples expressions. Il a créé et dirige la Collection « Connaissances de la diversité » aux éditions érès, où il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule* ; *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action* ; *Pascal, Frida Kahlo et les autres... Ou quand la vulnérabilité devient force*, et de la trilogie *Le handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques Vol. 1* ; *Le handicap dans notre imaginaire culturel. Variations anthropologiques Vol. 2* ; *Le handicap et ses empreintes culturelles. Variations anthropologiques Vol.3*

Je vous remercie de m'accueillir ici, à Liévin, pour cette journée-débat. Merci à toutes et tous de votre présence. Un merci particulier à Madame Brigitte DORE, à Monsieur Denis BAYART et à tous les responsables de l'UDAPEI 62 les Papillons Blancs de la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'invitant à donner cette conférence. Merci également de tout ce qui a été fait pour faciliter ma venue.

Puis-je vous dire d'abord que j'ai connu la ville de Liévin au travers de la lecture d'Augustin VISEUX, né dans cette ville à l'aube du 19^{ème} siècle. Dès l'âge de 15 ans, ce fils et petit-fils de mineurs travaille sur le carreau de la mine avant de devenir plus tard ingénieur en chef. Son remarquable ouvrage *Mineur de fond*, sorte de bible de la mine et de son métier est paru en 1991 aux éditions Plon, dans la Collection *Terre Humaine*, à laquelle je dois mon goût de l'anthropologie.

Nous sommes convenus que je consacrerai mon propos aux fondements et enjeux d'une société inclusive, conçue comme un horizon commun ; comme une toile de fond, anthropologique, philosophique, éthique, socio-politique, pour penser autrement la place des

personnes avec une déficience intellectuelle ; en somme, pour réinterroger notre manière de faire ensemble société¹.

Je procèderai selon 3 temps guidés par autant d'interrogations : dans quel contexte l'optique inclusive est-elle née ? Quelle la signification du mot *inclusif* et pourquoi le préférer au terme d'*inclusion*? Sur quel socle de principes une société inclusive mérite-t-elle de s'appuyer ?

Dans quel contexte la notion de société inclusive est-elle née ?

Vous le constatez, l'adjectif *inclusif* fait désormais l'objet de multiples déclinaisons. On parle d'école inclusive, d'habitat inclusif, d'entreprise inclusive, etc. On aspire, plus globalement, à une société inclusive. Cependant, la rapide diffusion de ce terme, notamment dans le champ du handicap, avec son cortège de déclinaisons, conduit à l'interroger de manière approfondie. Que faut-il en penser ? Est-ce un lieu commun abusivement mis en avant ou une nouvelle musique d'ambiance ?

Est-il, au contraire, annonciateur d'une évolution de nos valeurs et de nos pratiques ? Constitue-t-il un changement de paradigme situant à un niveau supérieur nos conceptions de la vie commune ? Représente-t-il une optique susceptible de nourrir une vision renouvelée de notre patrimoine humain et social ? Reflète-t-il une autre manière de considérer cette expression, parmi tant d'autres, de la fragilité humaine qu'est le handicap, en particulier consécutif à une déficience intellectuelle ?

Faute d'ausculter ses contours, ses plis et replis, faute de considérer les questions

¹ Cette conférence puise directement dans l'ouvrage *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*, érès

philosophiques, éthiques, socio-politiques à haute teneur symbolique qui le sous-tendent, on risque de passer à côté de son sens profond. Plus : de le dénaturer. Aussi importe-t-il de questionner les différentes couches de significations de ce concept, advenu dans un contexte paradoxal, équivoque, ambigu.

En effet, ce que l'on peut appeler le « mouvement inclusif » est né et se diffuse en un temps, animé par des mouvements divergents, qui apparaît aussi obscur que lumineux.

Un temps contradictoire qui prône l'égalité mais hiérarchise implicitement les vies, jugeant leur rentabilité. Combien coûtent-elles et, en conséquence, est-ce la peine de les accompagner ? A quel moment, dans quelles circonstances ou à quelles conditions valent-elles ou non d'être vécues et soutenues ? s'interroge-t-on.

Un temps ambigu, où des progrès sans précédent, dans le domaine scientifique et technique, de la connaissance de la vie et de l'univers ont changé les modes de vie. Pour autant, en dépit d'un apparent consensus contre l'exclusion et à l'encontre même de l'espoir séculaire de réduction des écarts, des îlots de commodités côtoient des océans d'empêchements.

Un temps paradoxal qui affirme respecter la fragilité et, en même temps, la marginalise, se perdant dans des idéaux de puissance. Dans cette mécanique sociale, l'*homo oeconomicus* fait régner la loi d'airain du marché et de la compétition, jusqu'au transhumanisme ou posthumanisme qui rêve d'un homme zéro-défaut, tant dans ses capacités physiques que mentales, ne reconnaissant plus la maladie, le handicap, le vieillissement et la mort comme immanents à l'humain. « *Ce que l'on sculpte*

dans la chair humaine, c'est une image de la société », écrit à raison Mary DOUGLAS.

Un temps ambivalent, où l'on parle abondamment d'accompagnement humain tandis que les plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap vivent souvent avec un sentiment de délaissement et d'insécurité dans une société apparemment de plus en plus sécurisée.

Un temps équivoque qui développe une pensée de l'universel tout en s'égarant dans les particularismes et les communautarismes. La barbarie au nom de l'appartenance n'a jamais dit son dernier mot. Les événements cruels et meurtriers que nos pays connaissent en attestent.

Un temps incertain aussi qui se veut indépendant d'esprit mais s'assujettit à des normes souveraines, mises en scène à grand bruit. En tout domaine, les exigences normatives -le champ éducatif n'y fait pas exception- ne cessent de croître, oubliant que les êtres humains ne sont pas des copies conformes à un modèle unique, reproduits en millions d'exemplaires interchangeables. On finit par omettre que l'humanité est une infinité de singularités, d'inflexions, de crises, d'aspérités, qui se traduisent parfois par ce que l'on dénomme *handicap*.

Un temps indécis qui dit faire place à la diversité, mais ceux qui, de par leur mode d'être-au-monde, n'entrent pas dans les cadres usuels de reconnaissance se voient plus ou moins exclus de la photographie de famille. La *normalité*, cette conformité à un supposé modèle, s'impose partout comme une illusion, une croyance qui se pense raison. Nulle culture n'échappe à ce mirage et aux questions qu'elle suscite. Comment normaliser les anormaux et reconnaître les non-reconnaissables ? Où

ranger les dérangés, classer les inclassables, caser les incasables ? La normalité à marche forcée fabrique toujours plus d'inconformes.

On célèbre la singularité et l'identité, mais les « hors normes » se voient placés, à leur corps défendant, dans une catégorie lisse, impersonnelle : celle des « handicapés ». Par un processus de simplification et d'uniformisation, ils se voient souvent rangés dans une classe d'appartenance, à laquelle on confère une *essence*, à partir de l'attribut-handicap, érigé en marqueur objectif, perceptible, *essentielle*. On reste enclin à penser et agir comme si le handicap constituait une nature *sui generis*. L'ordre de l'indifférence et de l'indifférencié asphyxie l'identité : la même pour tous. Le handicap en fait des « individus-catégorie » ; ils ne sont alors que l'incarnation d'un type. Les dimensions biographiques intimes et les identités individuelles sont gommées, les virtualités originales effacées, la singularité occultée.

C'est enfin un temps désarmant qui parle de différence mais rêve d'ordre, quitte à nier la réalité du vivant et ses fragilités substantielles. Cet ordre fantasmé induit un processus de particularisation : les personnes fragilisées par la maladie et/ou le handicap seraient « toutes différentes », trop dissemblables pour faire communauté avec les autres. Fut-il d'expression variable au fil des âges et des cultures, ce processus de particularisation revêt un caractère universel. Avec des justifications diverses, la différence, ainsi entretenue, amplifiée, absolutisée, finit par constituer une barrière infranchissable. Elle ouvre la porte aux idéologies et aux pratiques différentialistes et séparatistes. Bien loin d'une optique inclusive, cette particularisation par la différence, qui

infiltrer les systèmes de pensée, engendre une coupure oppressive dans notre ordre social.

La question du handicap, éminemment politique, joue ainsi à la fois un rôle d'amplificateur et aussi de révélateur, au sens photographique du terme : il dévoile les mouvements divergents qui animent notre société ; ses modes de fonctionnements et dysfonctionnements ; il découvre les facilitateurs et les obstacles ; il met à nu les exclusivités et certains phénomènes d'exclusion chroniques, qui finissent par apparaître naturels et inévitables.

Quelle la signification du mot *inclusif* et pourquoi le préférer au terme *inclusion* ?

C'est dans ce paysage culturel et social qu'est advenue l'idée de mouvement d'*inclusif* et d'*inclusion*, dit-on aussi. Au regard de l'idée d'enfermement, d'occlusion, de clôture, de réclusion, que recèle le terme *inclusion*, il m'apparaît souhaitable de lui préférer l'adjectif *inclusif*, directement opposé à *exclusif* et amplement déclinable, je l'ai dit, selon les pièces de la mosaïque sociale : lieux d'éducation, de soin, de loisirs, structures et dispositifs inclusifs.

L'adjectif *inclusif* traduit, de manière claire, un double refus. D'une part, celui d'une société et de structures, de la petite enfance à l'adolescence et de l'âge adulte à la vieillesse, dont les seules personnes « non handicapées » se penseraient propriétaires, pour en faire leurs privilèges ou leurs plaisirs exclusifs, selon les mots de MONTESQUIEU et de ROUSSEAU. D'autre part, le refus de la mise à l'écart, dans des ailleurs, parfois improbables, de ceux que l'on juge gênants, étrangers, incompatibles. On le voit, il ne s'agit pas de « faire entrer » un élément présumé extérieur dans la société, de

le « mettre dedans », en l'y enfermant parfois et en espérant qu'il « se normalise ». « Mettre dedans » ou « mettre côte à côte » ne suffit pas. Autorise-t-on chacun à apporter sa contribution originale à la vie sociale, culturelle et communautaire. Favorise-t-on l'éclosion et le déploiement de ses potentiels ?

Le défi, auquel est confrontée notre société est de faire monde commun avec ceux qui vivent le handicap au quotidien. Au mieux, on cohabite avec elles, sans vivre ensemble.

Une société est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez soi pour tous ». Sans neutraliser les besoins, désirs et destins singuliers et les résorber dans le tout. Cependant, ce « chez soi pour tous » ne serait toutefois que chimère s'il n'était assorti, dans tous les secteurs et tout au long de la vie, d'accompagnements et médiations compensatoires, de modalités de suppléance ou de contournement. En bref, toute une gamme d'accommodements et de modalités de suppléance pour garantir l'accessibilité des dispositifs, ressources et services collectifs. Chacun mérite une réponse accompagnée, à la construction de laquelle il doit, à sa mesure, pouvoir contribuer.

D'ailleurs, ces accommodements ne se limitent pas à une action spécifique pour des groupes tenus pour spécifiques. Ils visent à améliorer le mieux-être de tous. Qu'ils soient architecturaux, sociaux, éducatifs, pédagogiques, professionnels ou culturels, les plans inclinés sont universellement profitables. Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres.

Une société inclusive n'est pas de l'ordre d'une nécessité liée au seul handicap : elle relève d'un investissement global. Ce qui prime

est l'action sur le contexte pour le rendre propice à tous, afin de signifier concrètement à chaque membre de la société : *ce qui fait votre singularité (votre âge, votre identité ou orientation sexuelle, vos caractéristiques génétiques, vos appartenances culturelles et sociales, votre langue et vos convictions, vos opinions politiques ou toute autre opinion, vos potentialités, vos difficultés ou votre handicap) ne peut vous priver du droit de jouir de l'ensemble des biens sociaux. Ils ne sont la prérogative de personne.*

Sur quel socle de principes une société inclusive mérite-t-elle de s'appuyer ?

Sur quels fondements une société inclusive, conçue comme un édifice à construire ensemble, notamment par l'éducation, mérite-t-elle de s'appuyer? En référence à quels principes et exigences renvoyant, pour une part, aux universaux de notre condition humaine et, pour une autre, aux biens communs à répartir avec équité?

Cinq axiomes -au sens premier de « ce qui vaut, qui est jugé digne»- constituent les piliers sur lesquels repose, à mes yeux, ce « chez soi pour tous ».

Le premier pilier -le pilier porteur- conduit à aborder la question du patrimoine commun. Je le formule ainsi: *nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social.* Il ne suffit pas, on le sait, de vivre sur un même territoire pour appartenir à sa communauté. Encore faut-il pouvoir en partager le patrimoine éducatif, professionnel, culturel, artistique et communicationnel. Des étrangers, des populations isolées ou nomades, des minorités linguistiques ou culturelles et des membres d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ne bénéficient pas pleinement de ce droit. C'est

aussi le cas de nombreuses personnes en situation de handicap.

Ces privations de patrimoine humain et social prennent différentes allures. Dans la plus extrême, les personnes en situation de handicap sont mises, de manière radicale, au ban de leur communauté d'appartenance. Une croyance inavouée qu'elles sont « naturellement autres » et une supposée improductivité les condamnent à un huis clos. Elles en font des êtres *atopos*, sans place dans la société. Maintenus dans des hors lieux. Dans un arrière-monde, sorte d'espace blanc, que les sociétés traditionnelles associaient à l'idée d'abandon, et d'inexistence sociale. Rendues invisibles, ontologiquement gommées. Dans un autre cas de figure, elles sont orientées vers des lieux limitrophes. Dans ces structures dédiées, elles vivent entre parenthèses. Dans la plupart des cultures, la même tentation perdure : placer ces personnes spéciales dans des lieux spéciaux sous la responsabilité de spécialistes. Tenues à une certaine distance des activités collectives, elles ne sont que des visiteurs épisodiques de l'espace commun. Aux spécialistes et autres spécialisés de les accompagner sur des voies intermédiaires. Enfin, si elles ne sont pas, directement ou indirectement, maintenues au-dehors de la société, il advient qu'elles connaissent un exil à l'intérieur. On les accepte sans toutefois les considérer comme des acteurs sociaux dignes de participer à la vie de la Cité. Des lignes de démarcation les placent en retrait du mouvement général.

L'Histoire de la folie à l'âge classique, sorte d'enquête historico-anthropologique à partir de données économiques, médicales, artistiques et sociales, met au jour les variations, au fil du temps, de ces mécanismes et modalités

d'exclusion. Il montre que de l'école au bureau, de l'hôpital à la prison, des micro-pouvoirs soumettent à des dispositifs disciplinaires. Ils instituent des régimes de vérité qui donnent à voir des conceptions et pratiques, anciennes ou plus récentes, comme immuables. A l'origine des phénomènes d'exclusion, ces micro-pouvoirs entravent l'accès au patrimoine commun.

Cela m'amène à formuler quelques remarques, qui fondent, de manière essentielle, la notion de société inclusive, en permettant sa compréhension profonde. Une société ne peut se concevoir pas un club dont des membres pourraient accaparer l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive et justifier, afin de le maintenir, un ordre qu'ils définiraient eux-mêmes. Elle n'est non plus un cercle réservé à certains affiliés, occupés à percevoir des subsides attachés à une « normalité » conçue et vécue comme souveraine. Elle n'est pas davantage un cénacle où les uns pourraient stipuler à d'autres, venus au monde mais interdits d'en faire pleinement partie : *Vous auriez les mêmes droits si vous étiez comme nous*. Il n'y a pas de carte de membre à acquérir, ni droit d'entrée à acquitter. Ni débiteurs, ni créanciers autorisés à mettre les plus vulnérables en coupe réglée. Ni centre ni périphérie.

Chacun est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble. C'est un patrimoine commun qui appelle un cheminement collectif. Personne n'a l'apanage de prêter, de donner ou de refuser ce qui appartient à tous. Notre héritage social vertical, légué par nos devanciers, et notre héritage horizontal, issu de notre temps, composent un patrimoine *indivis*. Chaque citoyen a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux : la ville, les

transports, les espaces citoyens, les salles de cinéma, les bibliothèques, les structures de sport et de loisirs. Nos savoirs, notre culture, nos ressources artistiques font partie du capital collectif.

Aucune des parts de ce patrimoine ne peut être l'exclusive des « majoritaires », que la naissance ou le cours de la vie ont préservés du handicap, au détriment des « minoritaires », dont la destinée serait de n'en recueillir que des miettes. Écarté des biens communs et dépossédé de possibilités de participation sociale, on peut vivre ou survivre, mais on ne se sent pas exister.

L'idée de société inclusive tourne le dos à toute forme de captation, qui accroît de fait le nombre de personnes empêchées de bénéficier, sur la base d'une égalité avec les autres, des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer et de faire œuvre. Elle combat la dérive amenant à donner davantage aux déjà-possédants et des parts réduites à ceux qui, ayant le moins, nécessiteraient le soutien le plus affirmé. Elle s'oppose aux mécanismes par lesquels les premiers augmentent leur avantage sur les seconds, en réalisant des plus-values et en capitalisant les confort. De la petite enfance jusqu'au grand âge, les exemples abondent pourtant de faveurs manifestes qui leur sont consenties, sans être reconnues comme telles. Trop de comportements, discours, pratiques et institutions restent marqués par une culture de l'entre-soi.

Le deuxième pilier appelle à remettre en cause la hiérarchisation des vies, car il n'y a ni vie minuscule ni vie majuscule. Ni plusieurs humanités : l'une forte, l'autre faible ; l'une à l'endroit, l'autre à l'envers ; l'une éminente,

l'autre insignifiante, infra-humanisée. Mais une seule, dépositaire d'une condition universelle, entre un plus et un moins, un meilleur et un pire. Entre fortune et revers, résistance et fléchissement. Entre l'infime et l'infini, disait PASCAL, cette figure du Grand Siècle, que l'on l'imagine sûr de lui, fort mais qui était en réalité un être fragile, souffreteux, mort à 39 ans. Les vies sont par nature ambiguës. Leur stratification ne tient pas, pas plus que celle entre les cultures. La gageure d'une société inclusive est de réunifier les univers sociaux hiérarchisés pour forger un « nous », un répertoire commun.

Variation sur le même thème, toute vie humaine a deux visages : l'un de grandeur et d'ordre, l'autre de dénuement et de chaos. La clarté avec l'ombre. Les frontières sont indistinctes. Jacques LACAN invitait à ouvrir les yeux sur cette évidence : « Il n'y a rien de plus cafouilleux que la réalité humaine ».

Les personnes qui vivent le handicap au quotidien ont payé et paient encore un lourd tribut à un ordre culturel qui hiérarchise l'humain et, en conséquence, appauvrit en solidarité. Il creuse des gouffres et sacrifie le caractère le plus décisif de l'humanité : son unité. « *Qu'avons-nous en commun ?* ». A cette question l'anthropologie répond : « *Ce que nous avons en commun, c'est la singularité de chacun* ». Néanmoins, cette singularité nous ne rend pas radicalement différents.

Le troisième pilier invite à distinguer le « vivre » et l'« exister ». Le *vivre*, que nous partageons avec tous les organismes vivants, renvoie à nos besoins biologiques. L'*exister* spécifie les hommes, marqués par leur inachèvement natif et leur nature sociale. Il se situe sur le versant de l'esprit et de la psyché ; des relations à soi, aux autres, au temps et à

son destin ; du besoin de reconnaissance par les proches, les amis, les réseaux professionnels ou sociaux ; de la dépendance des solidarités humaines ; de la possibilité de devenir membre d'un groupe et de s'impliquer dans sa société d'appartenance. « C'est par le réel que l'on vit ; c'est par l'idéal que l'on existe », disait Victor HUGO. Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions.

Il n'est pas assez pour les humains de naître physiquement et de vivre, tant s'en faut. Soignés par tous, ils peuvent mourir de n'exister pour personne. Le handicap met en relief ce caractère toujours problématique de l'accès à l'existence, soumise à maints empêchements. Des réponses attentives aux besoins biologiques d'autoconservation ne garantissent pas à elles seules la possibilité d'exister. Le soin, dans sa dimension thérapeutique et curative (*cure*), ne suffit pas, elles réclament du *care* et la sollicitude qui l'accompagne.

Le sentiment d'exister repose sur l'expression et la prise en compte des désirs, qui ne sont pas un luxe réservé à ceux qui n'auraient pas de besoins « spéciaux ». Ils ne sont pas leur privilège exclusif, interdit à ceux qui nécessitent des soutiens et des compensations. Or, ces derniers se voient trop souvent cantonnés à leurs besoins particuliers, selon l'expression consacrée. Seulement des nécessaires, assimilés à leurs servitudes. Leurs désirs seraient superflus, voire incongrus. Leurs besoins sont satisfaits, n'est-ce pas suffisant ? On tend à négliger ce qui fait d'eux des êtres existant, sentant, pensant, dans des flux de désir, de projet, de passion et de volonté : leurs goûts et opinions, leurs aspirations et peurs, leurs élans vitaux et accablants ; leurs idéaux et rêves, si contraints, si gardés au secret qu'ils finissent par se perdre. Une société

inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre mais celui d'exister.

Le quatrième pilier amène à s'interroger sur la norme et la conformité. La visée inclusive contrecarre la centrifugeuse culturelle qui renvoie en périphérie ce dont l'existence même déconstruit les modèles et archétypes dominants. Elle remet en cause l'exclusivité des normes, culturellement construites au gré du temps ou des cultures, imposées par ceux qui se conçoivent comme la référence de la conformité, qui aggravent les rapports de domination et multiplient les phénomènes d'exclusion. L'exclusivité de la norme c'est personne, la diversité c'est tout le monde.

Au-delà des institutions politiques, matérielles ou symboliques normatives, dont naturellement toute société procède, la visée inclusive s'élève contre l'emprise excessive d'une norme qui prescrit, proscrie et asphyxie le singulier. Six siècles avant Søren Kierkegaard, père de la pensée existentielle, qui a consacré la part essentielle de son œuvre à la singularité, Duns Scot, philosophe et théologien écossais à l'origine du concept d'*eccéité* exprimant le caractère unique d'une personne, avait déjà récusé les approches abstraites et générales qui négligent l'existence de l'individu réel.

La signification d'une société inclusive se dévoile donc par le plein droit de cité qu'elle offre à la diversité des silhouettes humaines et à leur mode d'accès au monde. À rebours d'une logique disjonctive, fondée sur une conformité fantasmatique, l'optique inclusive se caractérise par la capacité collective à conjuguer les singularités, sans les essentialiser. Des singularités, parfois désarmantes, en relation avec d'autres singularités, à l'intérieur d'un tout, où chacun a le droit de se différencier, de différer. Et, dans le même temps, d'être, de

devenir avec les autres ; d'apporter au bien commun sa biographie originale, faite de ressemblances et de dissemblances, sans être séparé de ses pairs, ni confondu avec eux, ni assimilé par eux.

La norme et la catégorisation, telles qu'elles président de manière inconsciente, parfois obsessionnelle ou névrotique, contribuent à opposer, marginaliser, enfermer. Situées du côté de l'unicité close, de la mesure et du systématique, elles sont à la fois prison identitaire et domination. Nous sortons difficilement, par exemple, de la culture des lieux spécialisés et des territoires séparés, conduisant les personnes en situation de handicap à une existence « à part ». Pourquoi se préoccuper de l'accessibilité des établissements scolaires, des lieux de travail ou des logements, puisque nous leur offrons la possibilité de vivre ailleurs, dans des écoles, des ateliers protégés, des foyers de vie, qui leur sont adaptés et réservés ?

Le dernier pilier induit un questionnement sur la notion d'équité et de liberté. Il renvoie à la problématique de la refondation de la justice sociale, de l'égalité formelle et de l'égalité réelle, des conditions de l'exercice effectif de la liberté et d'équité. Le principe d'équité, au caractère subjectif, n'est pas synonyme de celui d'égalité, objectivement évaluable car le plus souvent énoncé dans le droit positif, amplement débattu, affirmé par la doctrine et consacré par la jurisprudence. Il consiste à agir de façon modulée, selon les besoins singuliers, pour pallier les inégalités de nature ou de situation. Les êtres humains ne sont pas des copies conformes à un modèle unique, reproduits en millions d'exemplaires interchangeable. Leur égalité qualitative n'induit pas la similarité de ce qu'ils sont et de ce qu'ils vivent. En situation de

handicap ou non, chacun d'eux a le droit inconditionnel à être singulier et à réaliser sa singularité. Celle-ci n'autorise aucun traitement inégalitaire. Une société humaine n'est rien sans des conditions d'équité et de liberté.

Si des situations identiques appellent des réponses identiques, les citoyens les moins « armés » et les plus précarisés légitiment des réponses spécifiques. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen confie d'ailleurs au législateur le soin d'identifier, dans l'intérêt supérieur, les différences à reconnaître ou à ignorer, précisant que les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Pour peu qu'elles soient justes et bénéfiques, tant pour la personne que pour la collectivité, ces distinctions préviennent les risques d'indifférenciation et de nivellement de l'action sociale, susceptible d'amplifier les inégalités, au nom d'une idéologie égalitariste. Elles préviennent l'altération du principe d'égalité. La négation des singularités, attachées à l'âge, au sexe, aux aptitudes, aux inclinations, aux origines, au milieu et aux circonstances de vie, au fonctionnement inégal de notre corps et de notre esprit, entrave la justice, conçue en termes d'exigences d'équité. Le handicap exige d'accommoder les ressources ordinaires en matière de santé, de bien-être, d'éducation, d'acquisition de savoirs ou de compétences, de sécurité économique et sociale. Parce qu'ils permettent d'articuler le singulier et l'universel, le divers et le commun, ces accommodements sont la condition même de l'égalité et de la liberté.

Il s'agit de faire de l'émancipation de toute personne, en situation de handicap ou non, la priorité ; de tracer le chemin d'une société où les droits et la liberté des minorités sont respectés par la majorité. Plus globalement, il

s'agit d'un changement d'attitude mais aussi d'altitude : chaque enfant, chaque adulte en situation de handicap doit pouvoir exercer au quotidien, dans l'ordinaire des jours, ses droits humains fondamentaux que sont le droit à la protection de son intégrité, au sens le plus large du terme, le droit à l'éducation, à la formation, au travail, à l'art, à la culture, au sport et aux loisirs, à une vie familiale et affective ; bref, le droit à exercer sa pleine citoyenneté et toutes ses prérogatives d'être humain. Règle inconditionnelle : des droits inaliénables, qui appartiennent à tous, doivent pouvoir s'exercer pour chacun. Il y a urgence d'un élargissement de l'espace public à tous : hors de cet espace, on se trouve hors des limites de l'égalité face aux droits. C'est le sens même d'une société inclusive, c'est-à-dire sans privilèges, exclusivités et exclusions. Sans hiérarchisation. Sans privation du droit pour certains à avoir des droits.

Que retenir ?

Etre inclusif n'est donc pas faire de l'inclusion, pour corriger a posteriori les dommages des iniquités, des catégorisations et des ostracismes. C'est redéfinir et redonner sens à la vie sociale dans la maison commune, en admettant que chacun est légataire de ce que la société a de plus précieux, notamment l'Ecole ; que l'humanité est une infinité de configurations de vie et une mosaïque d'étrangetés ; que la fragilité et la modestie ne sont pas synonymes de petitesse ; qu'il ne suffit pas aux hommes de venir au monde et que, jusque dans leurs plus secrets replis, ils désirent se sentir exister ; que l'équité et la liberté constituent le ciment d'une communauté humaine.

Les rapports et recommandations des instances nationales et internationales appuient

cette mutation que notre société toute entière est mise au défi d'effectuer. Ils demandent aux Gouvernements de reconsidérer les politiques et programmes éducatifs, sociaux et économiques, indissociablement concernés ; de revoir les dispositions prises pour le respect et l'application des lois, en danger de devenir des rites incantatoires; de cerner les obstacles, afin de planifier des actions susceptibles de les réduire et de les supprimer.

Pour aller plus loin, plus haut, une société a besoin de valeurs fortes et partagées. L'enjeu est de taille. La transformation des esprits et des pratiques prendra du temps mais la nécessité est là : amender la terre par l'éducation pour en permettre l'accomplissement.